



TRAFFIC

the wildlife trade monitoring network

Avril 2020

COMMERCE D'ESPECES SAUVAGES,

COVID-19,
ET RISQUES
DE MALADIES
ZOONOTIQUES

Steven Broad

POINTS CLES

ORIGINES

Un nouveau coronavirus, dénommé SRAS-Cov-2, cause une pandémie mondiale avec des personnes atteintes par une nouvelle maladie appelée Covid-19, qui peut avoir des conséquences fatales. Bien que les origines du COVID-19 ne soient actuellement pas prouvées, il existe de fortes indications d'une source animale sauvage et d'un lien direct avec le commerce des espèces sauvages en Chine.

ESPÈCES ET COMMERCE D'ESPÈCES SAUVAGES

Deux facteurs clés sont « quelles sont » les espèces animales qui présentent le plus grand risque d'être une source de maladies humaines et « où » la transmission de maladies est un risque particulièrement élevé. Les interdictions urgentes de vente et de consommation d'animaux sauvages dans les pays clés constituent une réponse sensée, mais les **mesures à plus long terme devront être clairement ciblées et conçues en fonction des risques.**

RÉPONSES ET SOLUTIONS

Le développement de solutions appropriées à court et à long termes serait renforcé par une meilleure compréhension des origines spécifiques de l'épidémie de COVID-19 et des questions plus larges concernant le risque de zoonose et la stratégie de gestion. Il faut établir un dialogue entre les spécialistes du commerce des espèces sauvages, les spécialistes des maladies zoonotiques et les instances de régulation, et les OIG qui travaillent dans les secteurs de la santé humaine et vétérinaire, ainsi que dans des domaines connexes comme la salubrité des aliments.



INTRODUCTION

AVEC LES CAS DE COVID-19, LA MORTALITÉ HUMAINE ET LE BOULEVERSEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE QUI AUGMENTENT RAPIDEMENT DANS LE MONDE ENTIER, IL Y A DES RAISONS ÉCRASANTES DE SE CONCENTRER SUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE IMMÉDIATES, ICI ET MAINTENANT.

Des gens meurent, la vie quotidienne est fragmentée, les entreprises sont en faillite, les familles et les communautés souffrent et il y a énormément d'incertitude quant au moment où les choses commenceront à s'améliorer, sans parler de l'émergence d'une nouvelle normalité.

Au-delà de la réalité des défis opérationnels importants communs à la plupart des organisations et des entreprises, la crise du COVID-19 revêt une importance particulière pour TRAFFIC et d'autres organisations œuvrant dans le domaine du commerce des espèces sauvages. Bien que les origines de la maladie ne soient actuellement pas prouvées, il existe de fortes indications d'une source animale sauvage et un d'un lien direct avec le commerce des espèces sauvages en Chine. Plus précisément, une proportion importante des premiers cas en Chine impliquait des personnes qui avaient travaillé ou visité un marché à Wuhan où des animaux sauvages étaient en vente et les premiers résultats de recherche indiquaient une voie de transmission possible des chauves-souris aux humains par l'intermédiaire des pangolins.

Même si les indications de ce lien se révèlent à l'avenir erronées, l'épidémie de COVID-19 a attiré l'attention sur un nombre croissant d'exemples de maladies d'origine

faunique qui sont devenues des préoccupations importantes pour la santé humaine au cours des dernières décennies. Pour bon nombre de ces exemples, il existe de fortes indications de transmissions de maladies liées au commerce et à la consommation d'espèces animales sauvages.

À la lumière des premières preuves des origines du COVID-19, la Chine a introduit des mesures d'urgence en février 2020 pour restreindre le commerce et la consommation d'animaux sauvages. Le Viet Nam et d'autres pays envisagent des interventions d'urgence similaires. Au moment où nous écrivons ces lignes, alors que la pandémie de COVID-19 se développe encore rapidement, un large éventail d'organisations et de voix publiques appellent à des interdictions permanentes strictes du commerce des animaux sauvages afin de réduire les risques pour la santé humaine. Le but de ce document est d'examiner ce que nous savons des liens entre le commerce des espèces sauvages et les maladies zoonotiques et, sur cette base, d'examiner les répercussions sur la future politique du commerce des espèces sauvages et les mesures correctives à plus long terme.

QUELS SONT LES LIENS ENTRE **LES MALADIES HUMAINES ET LES ANIMAUX?**

Il existe un nombre important de preuves sur les risques et les répercussions des « zoonoses », c'est-à-dire les maladies infectieuses causées par des bactéries, des virus, des champignons ou des parasites qui se propagent des animaux non humains (généralement des vertébrés) aux humains.

Elles comprennent un spectre très large, y compris la maladie à virus Ebola, la grippe aviaire et la dengue. Le site Web de l'OMS énumère plus de 30 principales maladies zoonotiques (et groupes de maladies) préoccupantes, et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies ont signalé que trois maladies infectieuses nouvelles ou émergentes chez les humains sur quatre sont d'origine animale. Ces maladies sont liées à divers animaux domestiques et sauvages identifiés comme sources, réservoirs et/ou vecteurs de transmission.

QUELLE RELATION Y A-T-IL ENTRE LES MALADIES HUMAINES **ET LE COMMERCE D'ESPECES SAUVAGES?**

Le commerce des animaux sauvages présente des risques particuliers dans ce contexte, car il implique le déplacement d'individus loin de leur aire de répartition naturelle, où l'exposition humaine historique pourrait avoir entraîné un certain renforcement immunitaire.

Ce commerce, par définition, rapproche les animaux vivants et les produits animaux des personnes qui en font le commerce, la consommation, l'utilisation, que ce soit à des fins alimentaires, d'animaux de compagnie, médicinales ou autres. Il conduit également à des espèces d'origine différente, sauvages et domestiquées, captives ou vivant librement à proximité des voies de transport et dans les marchés. La transmission d'animaux à animaux, d'espèces à espèces et d'espèces sauvages à l'homme est donc grandement facilitée par ce commerce.

EST-CE UN **NOUVEAU PROBLEME?**

Ce risque n'est pas nouveau, il a été signalé régulièrement au cours des dernières décennies par des spécialistes des domaines de la santé humaine et animale. L'inquiétude s'est amplifiée avec l'ampleur et le volume du commerce des espèces sauvages devenu de plus en plus importants dans l'économie mondiale de plus en plus mondialisée et de plus en plus interconnectée, et les exemples de maladies zoonotiques dangereuses se sont accumulés.

Bien que repris comme une préoccupation particulière dans les mesures nationales relatives à l'assainissement et à la santé des animaux dans certains pays (par exemple l'interdiction de l'UE d'importer des oiseaux sauvages), il n'a pas été jusqu'à présent un point central des réponses politiques internationales aux défis du commerce des espèces sauvages, qui ont eu tendance à se concentrer sur les impacts de la surexploitation sur la conservation, bien qu'il existe des exceptions, telles que l'intégration de la conservation et des contrôles sanitaires dans les contrôles du commerce de poissons marins.

QUELS ASPECTS DU COMMERCE DES ESPECES SAUVAGES

PRESENTENT LE PLUS GRAND RISQUE POUR LA SANTE?

Bien qu'il y ait beaucoup d'inconnues par rapport à cette question, il y a deux principaux facteurs à considérer. Le premier facteur est « quelles » espèces présentent le plus grand risque d'être une source de maladies humaines et sous quelle forme (c.-à-d. comme viande, animaux vivants ou autres parties et produits) cette transmission est la plus susceptible d'avoir lieu. De nombreux exemples mis en évidence d'espèces commercialisées liées à des maladies zoonotiques ont été les mammifères terrestres et les oiseaux, mais d'autres vertébrés et invertébrés pourraient présenter des risques similaires (les maladies transmises par les tiques liées au commerce du bétail en sont un exemple). En outre, des maladies telles que le botulisme et la salmonellose sont des risques connus liés au commerce d'organismes marins et d'eau douce et une gamme d'agents pathogènes sont associés aux plantes sauvages.

Pour les animaux terrestres au moins, les individus vivants et la viande sont susceptibles de présenter le plus grand risque de transmission de maladies, car les agents pathogènes sont transférés par contact avec des fluides corporels, des excréments ou par consommation directe, mais encore une fois, il n'est pas improbable que d'autres parties ou produits puissent présenter des risques de transmission de maladies. Le deuxième facteur est « où » la transmission de la maladie présente un risque particulièrement élevé. À cet égard, toute la chaîne commerciale suscite de vives préoccupations, depuis les points de capture où les trappeurs et les chasseurs manipulent les animaux jusqu'aux points de collecte, aux centres de transport et aux véhicules jusqu'aux marchés finaux où les gens et différentes espèces peuvent être à proximité.

QUELLE ESPÈCE
ET D'OÙ

EST-CE QUE CE PROBLEME TOUCHE LE

COMMERCE LIÉ AUX « FERMES » D'ESPECES SAUVAGES?

Une proportion importante du commerce de certaines espèces sauvages ne provient pas directement de populations sauvages libres, mais plutôt de la reproduction et de la captivité dans des conditions contrôlées. En ce qui concerne la transmission des maladies, les « fermes » d'espèces sauvages peuvent fournir des conditions sanitaires contrôlées qui réduisent certains risques. Elles peuvent également être situées plus près des marchés finaux, ce qui pourrait réduire les risques d'exposition aux maladies le long des chaînes de transport. Cependant, à bien d'autres égards, les risques de maladies liés au commerce et à la consommation d'animaux sauvages d'élevage ont beaucoup en commun avec le commerce d'espèces prélevées dans la nature. Comme les marchés, ces fermes sont des endroits clés où les gens et les animaux sauvages sont souvent à proximité pendant de longues périodes. Les mesures de contrôle sanitaire dans les fermes d'élevage d'animaux sauvages ne sont pas toujours idéales; le stockage supplémentaire d'individus sauvages additionnels peut faire partie du système de production, et l'exposition (animal à animal ou animal à personne) le long des routes commerciales et au niveau du marché demeure un risque important, que le point d'origine initial soit un approvisionnement sauvage ou une ferme.

ATTÉNUER LES RISQUES DE
TRANSMISSION DES MALADIES

COMMENT LES REGLEMENTATIONS ACTUELLES PORTANT SUR COMMERCE

D'ESPECES SAUVAGES TRAITENT-ELLES DE CES QUESTIONS?

Au cours des cinquante dernières années, les gouvernements ont adopté un ensemble très important de lois internationales, nationales et locales visant spécifiquement à réglementer le commerce des animaux sauvages. La CITES, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, est le principal instrument de coopération internationale pour répondre aux préoccupations de conservation liées au commerce des espèces sauvages. L'objectif principal de la CITES et de la plupart des lois nationales sur le commerce des espèces sauvages est de s'attaquer aux problèmes découlant de la surexploitation des espèces sauvages, en accordant une attention limitée aux questions connexes comme le bien-être des animaux vivants pendant le transport. Dans le cas de certaines lois régionales et nationales sur le commerce des espèces sauvages, on s'intéresse également aux risques liés à la dissémination d'espèces exotiques envahissantes. La mise en œuvre et l'application de la réglementation axée sur la conservation ne

CITES ET RÉGLEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES

sont pas cohérentes, souvent sous-financées et insuffisamment prioritaires pour les gouvernements.

De nombreux pays ont également des dispositions législatives importantes pour la protection de la santé animale, y compris la réduction des risques liés aux zoonoses par le biais de restrictions commerciales, d'exigences de quarantaine et de régimes d'inspection sanitaire sur le marché. Toutefois, ces règlements sont généralement conçus principalement pour traiter du commerce et de la consommation d'espèces domestiquées, dont le volume et la valeur sont supérieurs à ceux du commerce d'animaux sauvages. Par conséquent, les dispositions de ces règlements sont rarement adaptées à la dynamique et aux risques particuliers du commerce des animaux d'origine sauvage. Encore une fois, il existe des exceptions, en particulier pour le commerce des espèces marines et en ce qui concerne les risques particuliers, comme les contrôles de quarantaine pour les oiseaux sauvages vivants, afin de protéger les populations de volailles domestiques contre certaines maladies. À l'instar d'autres systèmes de réglementation, les faiblesses de la réglementation axée sur la conservation et la santé sont exploitées par des acteurs illégaux qui tirent profit d'entreprises qui évitent leurs dispositions. De plus, les règlements sont parfois appliqués de façon incohérente le long des chaînes commerciales, de sorte que les animaux ou les produits qui ont été importés illégalement peuvent encore être vendus et consommés « légalement » au-delà des contrôles frontaliers.

QUELS RISQUES PARTICULIERS PEUVENT PROVENIR DU COMMERCE ILLÉGAL?

Les commentaires sur les risques pour la santé liés au commerce des espèces sauvages mettent souvent l'accent sur la contrebande et le commerce illégal. Dans une certaine mesure, cela peut être simplement le reflet de non-experts utilisant un langage vague, mais il s'agit d'un point clé qui doit être clarifié. Les risques de transmission de maladies d'origine animale à l'homme ne sont pas négligeables dans les flux commerciaux légaux, même dans les systèmes de réglementation très structurés. Comme il a été mentionné précédemment, les principaux facteurs de risque sont ce qui est échangé (commercialisé), où la transmission pourrait se produire et si des mesures préventives adéquates sont prises.

Étant donné que la plupart des règlements sur le commerce des espèces sauvages ne sont pas axés sur la prévention de la transmission de maladies et que la plupart des lois sur la santé des animaux ne sont pas axées sur le commerce des animaux sauvages (encore une fois, il y a des exceptions), il existe des risques très importants non maîtrisés dans les systèmes commerciaux légaux. Cela ne veut pas dire que l'activité illégale ne présente aucun risque supplémentaire. Les mauvaises conditions de transport, l'évitement des contrôles de quarantaine sur les importations ou le commerce au noir en dehors des marchés réglementés et des points de vente au détail où les inspections sanitaires peuvent être ciblées soulèvent certainement des préoccupations supplémentaires. Toutefois, ce n'est pas simplement le niveau de conformité ou de non-conformité à la législation sur les espèces sauvages qui dicte le niveau de risque du point de vue de la maladie.

MESURES PRÉVENTIVES, CONTRÔLES
DE QUARANTAINE

QUEL IMPACT A LA PANDEMIE SUR LES IMPACTS DE CONSERVATION DU COMMERCE DES ESPECES SAUVAGES?

Il est trop tôt pour juger correctement comment la pandémie de COVID-19 affecte les flux et les routes du commerce des espèces sauvages et l'efficacité des mesures en place pour réduire l'impact de la surexploitation et, dans certains cas, pour soutenir les avantages du commerce durable. Les profonds changements actuels en matière d'accessibilité des transports, les restrictions à la circulation des personnes, la fermeture d'entreprises non essentielles, etc. sont très susceptibles d'affecter de nombreuses chaînes d'approvisionnement liées au commerce des espèces sauvages.

La baisse de la confiance des consommateurs pourrait miner la demande de produits de « luxe » de plus grande valeur et les difficultés économiques pourraient réduire la consommation de ce que certains pourraient considérer comme des produits de base. Le passage instinctif à « l'achat de produits locaux et familiers » plutôt qu'à des produits d'origine exotique pourrait augmenter. Dans le même temps, comme dans d'autres secteurs de l'économie, il ne fait aucun doute que l'adaptation du marché se produit – de nouveaux changements vers les marchés en ligne et peut-être des décisions d'acquiescer des biens durables considérés comme des investissements plus sûrs que les actions des entreprises. Il est également très probable que l'utilisation accrue d'ingrédients végétaux et animaux sauvages dans la médecine traditionnelle soit formellement prescrite ou recommandée officieusement comme traitement de l'infection à COVID-19 et comme toniques « de soutien du système immunitaire » dans la pratique traditionnelle de la médecine asiatique à la fois en Asie et potentiellement à l'échelle mondiale.

LES TRANSPORTS, LES MARCHÉS
EN LIGNE, SOURCES LOCALES

Des pressions similaires peuvent se développer dans les systèmes médicaux traditionnels locaux en Afrique. Il pourrait également y avoir une augmentation de la consommation d'espèces marines capturées à l'état sauvage comme solution de rechange aux autres sources de protéines, bien que, pour l'instant du moins, il n'y ait aucun lien allégué avec la production domestique de viande. En regardant plus loin, il y aura probablement des changements importants dans les habitudes de production et de consommation et dans la priorisation et l'orientation des interventions gouvernementales au cours des prochains mois et des prochaines années qui auront probablement une incidence importante sur les tendances futures du commerce des espèces sauvages, et les répercussions connexes sur la conservation et des incitations. Il sera très important de suivre ces changements et d'ajuster les interventions axées sur la conservation en conséquence.

QUELLES AUTRES QUESTIONS DE CONSERVATION SONT LIEES A CETTE CRISE?

Des préoccupations légitimes sont soulevées au sujet de l'environnement en général, y compris la conservation, des préoccupations qui sous-tendent le risque accru de maladies zoonotiques. Il s'agit notamment de l'appauvrissement des systèmes écologiques, de la pollution et d'un éventail d'autres facteurs qui contribuent aux dommages causés à l'environnement. Les conditions économiques, sociales et politiques qui influencent l'émergence et les réponses à ces préoccupations peuvent changer considérablement en raison de la pandémie. En outre, les préoccupations suscitées par la pandémie pourraient entraîner des changements dans les préférences ou l'accès aux sources de protéines et la substitution et les changements dans les modes de production et de commerce qui pourraient avoir des effets négatifs ou positifs sur la conservation. Pour ce qui est des répercussions immédiates plus vastes sur la conservation, la crise du COVID-19 a une incidence négative sur les revenus du tourisme axé sur les espèces sauvages dans les pays où les revenus directs et indirects connexes sont des sources importantes de financement de la conservation. À l'avenir, il pourrait y avoir des répercussions négatives supplémentaires sur les mesures incitatives de conservation ou, pire encore, les gens pourraient être motivés à persécuter les espèces sauvages considérées comme des risques de maladie. Il y a déjà au moins un rapport médiatique faisant état d'une attaque de « représailles » contre une colonie de chauves-souris apparemment motivée par des préoccupations au sujet du rôle des espèces de chauves-souris dans l'émergence de maladies zoonotiques. Si l'économie de l'élevage d'animaux sauvages s'effondre, il pourrait également y avoir des problèmes découlant de relâchés d'animaux indésirables en dehors de leur aire de répartition naturelle.

EFFET SUR LES SYSTÈMES
ÉCOLOGIQUES ET AUTRES IMPACTS

QUELLES SOLUTIONS POURRAIENT REDUIRE LES RQUES SANITAIRES LIES AU COMMERCE DES ESPECES SAUVAGES?

Compte tenu du volume très important du commerce et de la consommation d'animaux et de produits sauvages à l'échelle mondiale (y compris, par exemple, la consommation importante de cerfs et d'autres ongulés dans les Amériques), il semble que la transmission des zoonoses tombe dans la catégorie de faible probabilité/impact potentiellement élevé qui remet en question de nombreux domaines de la politique de gestion des risques. COVID-19 est très susceptible de modifier considérablement les perceptions du risque. Les réponses politiques pourraient passer d'un niveau généralisé d'évitement des risques préventifs à des mesures de gestion des risques plus spécifiques.

« Mettre fin au commerce des espèces sauvages » est un slogan populaire du moment. Par mesure de précaution, avec une certaine adaptation (comme la clarté que le commerce des plantes sauvages et peut-être des espèces de pêche marine sont exclues), il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une réaction compréhensible aux circonstances actuelles. La première intervention d'urgence de la Chine a suivi cette voie, à quelques exceptions près, et en l'absence de preuves qui aident à cibler une portée plus étroite des espèces et des parties/produits préoccupants, il pourrait bien s'agir de la meilleure approche immédiate.

Cependant, la mise en œuvre d'un tel changement de politique est confrontée à d'énormes défis pratiques. De nombreux pays n'ont pas la disposition législative nécessaire pour promulguer rapidement une telle interdiction et il ne fait aucun doute que les gouvernements seraient confrontés à une opposition importante de la part de certains des intérêts du secteur privé touchés et (potentiellement) des consommateurs. Il existe également un risque important que cette interdiction soit minée par la corruption et les activités illégales, ce qui exacerbe la persistance du commerce potentiellement à haut risque sur les marchés illicites qui sont difficiles à fermer, dont le commerce en ligne.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES,
MESURES DE PRÉCAUTION

Il existe déjà de nombreuses preuves que la pression réglementaire exercée sur ces marchés tend à les rendre plus « clandestins », ce qui augmente les défis et les coûts des efforts d'application de la loi.

Il est également important de tenir compte de l'équilibre des coûts économiques et sociaux entre les différentes options de politique commerciale. D'importants avantages économiques et d'autres moyens de subsistance découlent de certaines chaînes de commerce des espèces sauvages, qui peuvent jouer un rôle dans le soutien d'incitations positives à la conservation. Ceux-ci peuvent bien sembler d'importance limitée dans le contexte des préjudices économiques et sociaux massifs découlant du COVID-19 à l'heure actuelle, mais ils ne devraient pas être ignorés dans l'examen des coûts et des avantages des mesures commerciales de précaution.

Il est également essentiel de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas simplement d'une question de commerce et de consommation en Chine et sur les marchés voisins. Il existe une utilisation commerciale importante d'espèces animales sauvages pour l'alimentation dans le monde entier, depuis le cerf et le sanglier en Europe jusqu'à l'aulacode et divers ongulés en Afrique. De même, un large éventail et un grand volume d'animaux vivants, de peaux et d'autres parties et produits de diverses espèces sauvages sont commercialisés dans le monde entier.

Qu'il s'agisse d'une intervention immédiate ou à plus long terme, de nombreux gouvernements envisageront probablement d'aller au-delà de l'option des interdictions générales et de concevoir des mesures de gestion des risques plus précises. Il pourrait s'agir d'interdictions ciblées sur le commerce et la consommation d'espèces particulières et de parties/produits préoccupants; de l'introduction de mesures plus rigoureuses d'inspection sanitaire et de contrôles de quarantaine aux frontières internationales ; fermer les marchés à risque élevé, comme les points de vente de viande d'animaux sauvages, ou interdire la co-localisation sur les marchés où sont vendus différents animaux sauvages et domestiques. Le principal défi pour la conception de telles mesures est probablement [de savoir si] la base de connaissances est solide ou faible pour la prise de décisions fondées sur le risque. De telles mesures nécessiteraient probablement une nouvelle législation et seraient confrontées à la même préoccupation selon laquelle l'efficacité des nouvelles réglementations pourrait être compromise par une activité illégale et une mauvaise gouvernance.

Un autre facteur à prendre en considération dans ces choix est que toute action nationale individuelle risque d'être minée par l'incohérence avec les mesures prises par d'autres pays. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles la CITES a été élaborée à l'origine dans le contexte des préoccupations liées à la conservation. Même maintenant, elle a du mal à fournir une base universellement acceptée pour l'adoption et l'application coordonnées de mesures réglementaires pour le commerce des espèces sauvages.

S'il doit y avoir une réponse internationale coordonnée aux risques de maladies liés au commerce des espèces sauvages, il faudra peut-être conclure un nouvel accord international sous les auspices d'organismes comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Enfin, comme il ressort clairement de ce document, les solutions sensées aux problèmes de conservation liés au commerce des espèces sauvages et les solutions sensées aux risques de maladies liés au commerce des espèces sauvages peuvent être très différentes et même en tension les unes avec les autres. Il s'agit d'un paradoxe qui devra être traité avec soin au cours des prochains mois.

QUELLES LACUNES

DANS LES CONNAISSANCES DOIVENT ETRE COMBLEES?

Le développement de solutions appropriées à court et à long termes serait renforcé par une meilleure compréhension des origines spécifiques de l'épidémie de COVID-19 et des questions plus larges concernant le risque de zoonose et la stratégie de gestion. Une première liste des lacunes en matière de connaissances est présentée ci-après, et il est souhaité que d'autres domaines d'enquête clés pourront être identifiés par le biais d'un dialogue entre spécialistes des domaines pertinents

POUR L'ÉPIDÉMIE COVID-19 EN PARTICULIER

- ⊗ Quel a été le processus d'apparition de la flambée épidémique dans la population humaine en ce qui concerne les espèces animales en cause et les endroits où la transmission s'est produite?
- ⊗ Des mesures de lutte contre la maladie étaient-elles en place dans ces lieux de transmission et, dans l'affirmative, pourquoi ont-elles échoué?
- ⊗ Les niveaux de commerce et de consommation des espèces de plantes sauvages (ou d'animaux) changent-ils en raison de l'utilisation de médicaments pour le traitement du COVID-19 ou des soins de santé préventifs?

SUR LES RISQUES PLUS IMPORTANTS DE ZONOSSES LIÉS AU COMMERCE DES ESPÈCES SAUVAGES

- ⊗ Y a-t-il des aspects du commerce des espèces sauvages pour lesquels les mesures actuelles visant à prévenir la transmission de maladies zoonotiques connues sont nettement insuffisantes?
- ⊗ Y a-t-il des espèces sauvages particulières (ou des groupes d'espèces) dont la transmission future de nouvelles maladies zoonotiques constitue un risque particulier?
- ⊗ Quelle est l'efficacité de la modélisation prédictive pour les épidémies de maladies zoonotiques et comment pourrait-elle être améliorée à l'avenir?
- ⊗ Pour les espèces considérées comme présentant un risque important en tant que sources, réservoirs ou vecteurs de nouvelles maladies zoonotiques, les problèmes de transmission concernent-ils uniquement les animaux vivants ou également des parties et produits particuliers?
- ⊗ Quelles mesures de prévention des maladies sont les plus efficaces le long des routes commerciales et sur le marché?
- ⊗ Comment les habitudes de consommation de la faune changent-elles à la lumière de l'exposition accrue du public aux risques potentiels de maladie?

SUR LA NÉCESSITÉ ÉVENTUELLE D'AJUSTER LES MESURES DE CONSERVATION DU COMMERCE DES ESPÈCES SAUVAGES

- ⊗ Quels sont les changements qui se produisent dans les flux et les voies du commerce des espèces sauvages et les tendances connexes de la demande et de la consommation?
- ⊗ Y a-t-il des preuves que la priorisation et la conception des réponses actuelles devraient être ajustées – p. ex., mettre davantage l'accent sur le commerce sur Internet ou sur les lieux, les espèces ou les secteurs commerciaux où de nouveaux modèles de commerce et de consommation émergent?

Pour combler ces lacunes dans les connaissances et concevoir des réponses politiques appropriées pour l'avenir, il est clair qu'il est nécessaire de créer un dialogue et de nouveaux partenariats entre les spécialistes du commerce des espèces sauvages, les spécialistes du domaine des zoonoses et les organismes de réglementation et les OIG travaillant dans les secteurs de la santé humaine et vétérinaire, ainsi que dans des domaines connexes comme la salubrité des aliments. Pour la conception de toute interdiction commerciale ciblée pour la gestion des risques pour la santé, y compris certaines des questions susmentionnées, il serait essentiel de collaborer avec des chercheurs de premier plan dans ce domaine.

Pour les organisations travaillant sur le commerce des espèces sauvages, comme TRAFFIC, il est nécessaire de mobiliser des actions dans les domaines d'expertise existants : surveillance du marché; conception et médiation de solutions réglementaires et fondées sur le marché (y compris les systèmes de traçabilité), le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre et de l'application de la loi, la conception de messages sur les changements de comportements des consommateurs et l'évaluation des répercussions sur le commerce. Bien qu'elle soit en grande partie élaborée du point de vue de la conservation, la même boîte à outils pour les mesures relatives au commerce

AVRIL 2020

TRAFFIC est une organisation non gouvernementale de premier plan qui travaille au niveau mondial sur le commerce des animaux et des plantes sauvages dans le contexte à la fois de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

TRAFFIC
Global Office
David Attenborough Building
Pembroke Street
Cambridge CB2 3QZ
UK

+44 (0)1223 277427
traffic@traffic.org
traffic.org

UK Registered Charity No. 1076722,
Registered Limited Company No. 3785518.

TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network